

Modalités du travail en équipes synodales

1) Objet de ce nouveau travail

Le but de ce nouveau travail demandé aux équipes synodales est multiple :

- Prendre connaissance des propositions retenues par l'Assemblée synodale, lors de la session des 16 et 17 novembre 2024.
- Participer à la rédaction finale des orientations pastorales qui seront votées par l'Assemblée synodale, lors de la session des 17 et 18 mai 2025, puis promulguées par décret synodal.
- Laisser émerger les idées sur la manière de mettre en œuvre les orientations pastorales avant promulgation.
- Inviter les membres des équipes synodales à s'impliquer dans la mise en œuvre concrète de ces orientations pastorales.

2) Concrètement :

Vous êtes invités, en équipe synodale, à **poursuivre la réflexion sur le sujet** (ou les sujets) que vous avez travaillé(s) au cours de l'hiver 2024. S'il s'agissait d'un sujet de l'itinéraire 2, vous pouvez choisir un des sujets actuels de cet itinéraire, modifié à la suite de la 1ère session.

Dès maintenant, nous vous invitons à organiser, rapidement, **une ou deux rencontres** et à nous faire parvenir le résultat de votre réflexion, **avant le 28 février 2025**.

Nous vous rappelons que peuvent participer aux équipes synodales des personnes qui n'ont pas participé au travail initial.

Si vous avez travaillé plusieurs sujets en équipe, vous pouvez bien sûr poursuivre la réflexion sur tous les sujets que vous avez travaillés, ou sur un seul, selon le choix de votre équipe.

3) Mise en œuvre

a) Avant la première rencontre en équipe :

Inviter chaque membre de l'équipe à préparer la réunion.

À cet effet :

- Lire l'introduction de Mgr Souchu.
- Lire chaque proposition d'orientation pastorale du sujet travaillé.
- Pour chacune de ces propositions, réfléchir personnellement aux questions suivantes :
 - **En quoi cette orientation pastorale ose-t-elle l'espérance ?**
 - **En quoi cette orientation répond-elle, ou non, à nos préoccupations ?**
 - **Comment verriez-vous sa mise en œuvre ? Avec qui ?**

Nous attirons votre attention sur l'itinéraire 2

- En raison de l'imbrication des sujets 2.1 et 2.2, nous avons réuni ces deux sujets en un seul. Nous l'avons intitulé : « *Sujet 2.1 - Les structures pastorales diocésaines au service de la mission de l'Église.* »
- Pour ce sujet, il s'agit toujours de propositions qui nécessitent que l'on poursuive la réflexion (et non d'orientations pastorales comme pour les autres sujets). Ces propositions sont accompagnées de questions auxquelles nous vous demandons de bien vouloir répondre par écrit. Vous trouverez, en annexe page 25-26, une démarche à suivre en équipe pour y réfléchir.
- Le Sujet 2.3 « *Le renouvellement et l'accompagnement des personnes en responsabilité ecclésiale* » devient, désormais, le Sujet 2.2 dans le document de travail.

b) Pendant la ou les rencontre(s)

- Commencer par un **temps de prière** comprenant celle du Synode diocésain. S'appuyer aussi sur le *Lien spirituel*, la lettre mensuelle de soutien spirituel du Synode (à retrouver sur <https://osons-lesperance.diocese40.fr/category/ressources-spirituelles/>).
- Faire ensuite un **tour de table** où chacun exprime en quelques mots dans quel état d'esprit il reçoit cette orientation pastorale, ou encore proposition pour le sujet 2.1.
- **Lire** à voix haute de la première orientation. Puis chacun s'exprime sur les 2 premières questions qu'il a préparées.
 - **En quoi cette orientation ose-t-elle l'espérance ?**
 - **En quoi cette orientation répond-elle, ou non, à nos préoccupations ?**

Il est important de prendre un temps d'écoute où chacun, à tour de rôle, s'exprime sans être interrompu.

- **Échanger** sur ce qui a été dit, demande d'éclaircissement.
- **Réfléchir** à partir des questions suivantes :
 - **Voyez-vous un point essentiel qui ait été omis et qu'il serait important d'ajouter ?**
 - **Comment mettriez-vous cette orientation, ou proposition en œuvre ?**
 - **Certains d'entre vous seraient-ils prêts à participer à sa mise en œuvre** (nom et coordonnées) ?

Dans cette réflexion, vous devez garder bien présent à l'esprit qu'il s'agit de mettre en œuvre cette orientation dans notre diocèse, aujourd'hui et dans les années à venir.

- **La même démarche** peut être appliquée à toutes les orientations sur lesquelles vous souhaitez réfléchir.

À la fin de la rencontre (ou de chaque rencontre), prenez le temps de **rendre grâce** pour la richesse de vos échanges et pour le travail réalisé ensemble.

c) Après la ou les rencontre(s) : retour de votre réflexion au Secrétariat général du Synode.

Le retour que vous enverrez au Secrétariat général du Synode portera sur les deux questions suivantes, à l'exception du sujet 2.1 qui comporte des questions spécifiques :

- Voyez-vous un point essentiel qui ait été omis et qu'il serait important d'ajouter ?

Cette première partie servira à l'élaboration du second Cahier synodal, qui contiendra les orientations pastorales soumises au vote des membres de l'Assemblée, lors de la session des 17 et 18 mai 2025.

Votre réflexion doit donc valider l'orientation telle qu'elle apparaît dans le document de travail qui fait suite à la session des 16 et 17 novembre, ou bien l'enrichir par des précisions, des modifications, des ajouts, que vous considérez importants pour notre diocèse.

- Comment mettriez-vous en œuvre cette orientation ? Certains d'entre vous sont-ils prêts à participer à sa mise en œuvre (nom et coordonnées) ?

Cette deuxième partie sera traitée une fois que l'orientation aura été votée et promulguée par notre évêque Mgr Souchu. Elle sera ensuite travaillée par l'équipe qui mettra en œuvre son application.

Elle doit donc contenir des suggestions pratiques ainsi que les coordonnées de celles et ceux qui seraient prêts à participer à cette mise en œuvre.

Votre travail doit être communiqué au plus tard le 28 février 2025 :

Pour cela, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir ce formulaire en ligne : <https://osons-lesperance.diocese40.fr/2024/11/28/retour-des-equipes-synodales-janvier-fevrier-2025/>

Si cela ne vous est pas possible,

merci de privilégier un envoi par mail : synode@diocese40.fr



Pour toute question, vous pouvez contacter Nathalie Journé au Secrétariat général du synode
07 57 43 20 30 – synode@diocese40.fr

Bon travail !

Le Conseil synodal

Sujet 2.2 - Le renouvellement et l'accompagnement des personnes en responsabilité ecclésiale

ORIENTATIONS PASTORALES PROPOSÉES

1 - Mieux définir les missions pour les laïcs engagés dans la vie de l'Église.

Pour les laïcs engagés dans une mission ecclésiale (LEME)

- *Mission des LEME*

Établir, pour chaque mission, une lettre de mission signée par l'intéressé(e) : une mission claire (objectifs, compétences, moyens d'évaluation, perspectives), pour une durée de 3 ans, renouvelable ou non, avec une limite d'âge.

Pour les bénévoles, revoir la charte existante, de façon à vérifier qu'elle protège tant le bénévole que la paroisse ou le diocèse.

Limiter le renouvellement à deux mandats consécutifs, et exiger une pause après le deuxième mandat.

- *Statut des LEME*

Réfléchir à un statut de Laïc en Mission Ecclésiale pour les salariés. Ce statut pourrait être mentionné dans la convention collective de l'Association diocésaine. Mieux définir leur contrat de travail.

Mettre en place une grille de défraiement ou d'indemnisation pour les LEME bénévoles en charge de responsabilités exigeant une certaine compétence.

Mettre en place un vrai service des Ressources humaines au sein du diocèse.

En complément du Conseil de Médiation, créer une Commission diocésaine d'écoute et d'arbitrage pour gérer les difficultés, voire les conflits.

Pour les laïcs bénévoles dans les paroisses et services

Établir, pour les services rendus en Église, un document qui, en complément de la charte du bénévolat, précise les caractéristiques du service, sa durée, son renouvellement.

Accompagnement de toute personne engagée dans la vie de l'Église

Veiller à ce que chaque personne engagée dans la vie de l'Église soit accompagnée dans sa mission, en proposant des temps d'évaluation réguliers avec son responsable, des propositions de formation et de ressourcement.

2 - Nous enrichir de nos diversités dans une plus grande communion.

- *Sensibiliser à "la spiritualité de la communion"*

Affirmer de manière claire que "la spiritualité de la communion" est un fondement constitutif et préalable de toute action pastorale.

Sensibiliser à "la spiritualité de la communion" en organisant une journée de formation pour tous les membres d'une communauté donnée : clercs, religieux et religieuses, laïcs engagés ou non dans la vie de l'Église.

- *Rechercher toutes les occasions pour éveiller le sens de la responsabilité et susciter, en chaque baptisé, le désir de s'engager selon ses talents et ses charismes.*

- *Assurer une relecture régulière et approfondie de tous les projets diocésains et paroissiaux en vue d'une meilleure communion.*

Une fois par an, inviter toutes les personnes engagées dans la vie de la paroisse à un temps de relecture et d'évaluation de ce qu'elles ont vécu dans leur mission. Y participeraient également les personnes qui rendent des services occasionnels.

Informé et consulter les paroissiens à chaque étape d'un projet en cours, afin de favoriser leur engagement et leur connaissance de la vie paroissiale. ●